

COMMUNIQUÉ

Montréal, le 9 septembre 2024

NO 20

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

OBJET : Modification des conditions de travail Opérations 2024

Bonjour à toutes et à tous,

Il est venu à notre attention que certains CGD ont décidé de remanier les opérations automnales et de modifier les conditions de travail en retirant la SLISE de certaines opérations. Malgré l'approbation en COD et par certains CGD, l'analyse des POS, fondée sur une nouvelle interprétation de la SLISE, a entraîné des modifications des conditions de travail pour une grande proportion des opérations à venir. De plus, de nouveaux tableaux de disponibilités devraient être transmis sous peu afin de relancer le « processus » d'avis d'intérêt, mais rien n'est garanti à ce niveau.

Par respect pour les conditions de travail (y compris les ententes paritaires), nous vous invitons à vous assurer que les conditions de travail initialement prévues lors de la soumission de votre nom soient respectées. Si celles-ci ont récemment été modifiées, vous avez la possibilité de revoir votre position et de ne pas lever la main pour participer aux opérations concernées.

À titre informatif, nous avons réglé les comptes rendus paritaires de juillet, septembre et décembre 2023 avec l'employeur et le président de notre comité paritaire, donc l'employeur ne doit pas ajouter et/ou interpréter de nouvelle chose sans repasser devant ce comité. Par conséquent, la « création » de nouvelles conditions pour la SLISE n'est aucunement justifiée par l'employeur, qui devra se conformer aux interprétations convenues entre les parties.

Pour conclure, la décision de lever la main ou de retirer votre nom d'une opération dont les conditions de travail ont changé vous appartient. Cependant, n'oubliez pas que toute cette saga a été engendrée par l'employeur, qui n'a pas respecté les accords convenus lors de la dernière ronde de négociations...

Je vous souhaite une bonne journée!

Martin Perreault
Président provincial